

**Si un événement difficile et imprévu :**

- rupture ou conflit familial,
- problème aigu de santé,
- baisse des ressources,
- difficultés financières aggravées (surendettement),
- fin ou rupture de son contrat de travail,
- hébergement précaire ou inadapté,
- sinistre ou perte du logement,
- handicap nécessitant une adaptation du logement,

**vous empêche de :**

- régler un loyer,
- rembourser vos prêts immobiliers,
- accéder ou se maintenir dans un logement.

C'est un service gratuit et confidentiel  
**Ligne directe : 04.70.28.41.28**

LOGIL vous apporte une aide globale.

Un travailleur social vous propose une aide personnalisée, gratuite et confidentielle. Il est à votre écoute et à vos côtés pour vous conseiller, vous accompagner et vous apporter des solutions :

Écoute	compréhension et évaluation de votre situation
Diagnostic	examen préalable des causes et conséquences de vos difficultés
Mise en oeuvre	de solutions adaptées dans le cadre du 1% Logement ( <i>allègement temporaire de quittance, de prêts immobiliers, refinancement de tout ou partie du prêt immobilier ...</i> )
Orientation	travail en réseau avec nos partenaires de l'action sociale ( <i>services sociaux, collectivités, bailleurs sociaux, associations, administrations ...</i> )

Ce service est d'autant plus efficace s'il est mis en place le plus tôt possible.

N'hésitez pas à vous renseigner dès qu'un incident survient. Pensez à anticiper les difficultés avant qu'elles ne deviennent insurmontables.



**N° d'appel direct : 04 70 28 41 28**  
**Votre contact : Cécile RIVIERE**

**Nous assurons également l'information sociale par téléphone.**

Le Conseil Général a délivré un agrément à **LOGIL** qui peut, à ce titre, instruire les demandes d'aides financières du département de l'Allier.



e mail : [c.riviere@logil.com](mailto:c.riviere@logil.com)

Tél. direct : 04 70 28 41 28

17, cours Jean Jaurès  
03000 MOULINS

35, avenue Thermale  
03200 VICHY

62, rue Henri Barbusse  
03630 DESERTINES

CIL-PASS ASSISTANCE



Contactez votre entreprise ou :

**assistance logement**  
des salariés en difficulté

**assistance**  
**LOGI-PASS**



les services en réseau

1% logement

**LOGI-PASS**  
**assistance**

c'est mieux  
quand  
on est écouté

**CIL-PASS assistance**



Rendez-vous le : .....

Afin de vous assurer le meilleur service, munissez vous des pièces suivantes pour notre premier rendez-vous :

pour chaque conjoint

- ◇ Carte d'identité ou livret de famille,
- ◇ Jugement de divorce,
- ◇ Contrat de location ou contrats de prêts avec tableaux d'amortissement,
- ◇ Contrat de travail,
- ◇ Derniers bulletins de salaires,
- ◇ Dernier avis d'imposition,
- ◇ Autres justificatifs de revenus (CAF, indemnités journalières Sécurité Sociale, pensions ...),
- ◇ Les dernières factures courantes (EDF-GDF, eau, téléphone, frais de garde, de cantine, de transport, mutuelle, assurances habitation / voiture, taxes d'habitation, foncière ...),
- ◇ Les contrats de prêt à la consommation,
- ◇ Le plan de surendettement,
- ◇ Le dernier relevé de compte bancaire ou postal,
- ◇ Les lettres de rappel et factures impayées,
- ◇ Justificatifs des différentes aides déjà obtenues.